

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2026 - B2026/007886 - 2019 B 01772 - 853 314 532 - A TABLE

SARL A TABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 6, Rue Lucien Guérard
83 110 SANARY SUR MER**

R.C.S TOULON 853 314 532

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 Décembre 2025**

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que sur les comptes annuels et annexes dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous avons adressé avec le présent rapport tous les autres documents prescrits par la loi, savoir :

- les comptes annuels et annexes,
- nos rapports de gestion sur la marche de la Société et sur les conventions visées à l'Article L 223- 19 de la Loi sur les sociétés commerciales,
- le texte des résolutions que nous nous proposons à votre vote.

Les comptes annuels et annexes que nous vous soumettons, ont été établis selon les dispositions édictées par le nouveau plan comptable.

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport le chiffre d'affaires net s'est élevé à 166 614€ contre une somme de 197 660€ l'année dernière.

Et que le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 4 239 € contre un bénéfice de 8 820€ l'année dernière.

Après une dotation aux amortissements et aux provisions de 956€.

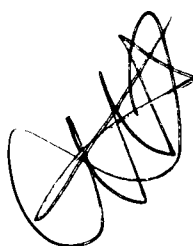
PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit le déficit de 4 239 EUROS
De la manière suivante :

- La totalité, soit la somme de 4 239 € sera affectée au poste « REPORT A NOUVEAU ».

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

LA GERANTE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'LA GERANTE'.

SARL A TABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 6, Rue Lucien Guérard
83 110 SANARY SUR MER**

R.C.S TOULON 853 314 532

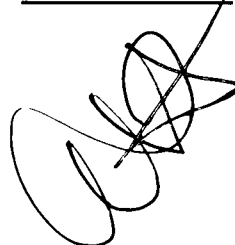
**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L 223-19 DE LA LOI SUR LES SOCIETES
COMMERCIALES INTERVENUES OU RENOUVELLEES ENTRE LA SOCIETE
ET LES GERANTS OU ASSOCIES DURANT L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément aux prescriptions légales et réglementaires, et en application de l'Article L 223-19 de la loi sur les sociétés commerciales, notre rapport sur les conventions avec la société, dans lesquelles un gérant ou un associé est intéressé :

- Madame GONCALVES Ana associée gérante, a perçu une rémunération de 18 000€ au cours de l'exercice 2025.

La GERANTE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'La GERANTE'.

SARL A TABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 6, Rue Lucien Guérard
83 110 SANARY SUR MER**

R.C.S TOULON 853 314 532

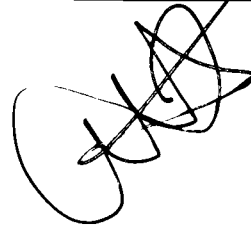
**PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS ET TEXTE DE LA
RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 juin 2026**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de l'exercice soit la somme de 4 239 EUROS de la manière suivante :

- La totalité, soit la somme de 4 239 € sera affectée au poste « REPORT A NOUVEAU ».

LE GERANT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the 'LE GERANT' text.

SARL A TABLE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 6, Rue Lucien Guérard
83 110 SANARY SUR MER**

R.C.S TOULON 853 314 532

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 02 juin 2026

L'an Deux Mille vingt- six et le 02 juin à 14 heures, les associés de la société « A TABLE », société à responsabilité limitée au capital de 2 000 Euros, se sont réunis au siège social au 6, Rue Lucien Gueirard 83 110 SANARY SUR MER en assemblée ordinaire sur la convocation faite la gérance conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

- Madame GONCALVES Ana propriétaire de 51 parts, portant les numéros 1 à 51
- Monsieur CASSAR Gérard propriétaire de 49 parts, portant les numéros de 52 à 100.

-

Soit un total de 100 parts représentant l'intégralité du capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame GONCALVES Ana, associée gérante.

Le président constate que les associés présents possédant ensemble 100 parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et, qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts.

La président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- les rapports de gestion de la gérance sur l'exercice clos à cette date et sur les conventions visées à l'Article L 223-19 de la loi sur les sociétés commerciales,
- l'inventaire,
- les comptes annuels et annexes arrêtés au 31 décembre 2025, le texte des projets des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis elle rappelle que les rapports du gérant sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de commerce, les comptes annuels et annexes ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressées à l'associé non gérant

AGC
X

plus de quinze jours avant la date de l'Assemblée, et que pendant ce même délai de quinze jours précédant l'Assemblée, ces mêmes documents et l'inventaire ont été tenus à sa disposition au Siège social.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Enfin, la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapports de gestion de la gérance sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que sur les conventions visées à l'Article L 223-19 de la loi sur les sociétés commerciales ;
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus au gérant ;
- Affectation des résultats.

La présidente donne alors lecture des rapports de la gérance.

Cette lecture terminée, la présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et pris connaissance des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés par la gérance.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de l'exercice soit la somme de 4 239 EUROS d la manière suivante :

- La totalité, soit la somme de 4 239 € sera affectée au poste « REPORT A NOUVEAU ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AG
AL

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'Article L 223 – 19 de la Loi sur les sociétés commerciales déclare approuver ces conventions à savoir :

- Madame GONCALVES associée gérante a perçu une rémunération de 18 000^E au cours de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

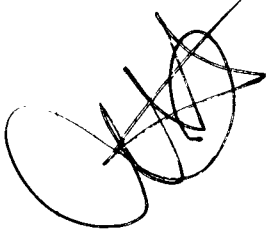
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Et, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par tous les associés présents.

Madame GONCALVES Ana



Monsieur CÀSAR Gérard



SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES			
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	0		
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

Compte Gerléte Conforme
 La Gerant

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 116 648.89 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -4 239.54 Euros.

Ces comptes annuels ont été établis le .

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---------------------------------------|-------|
| - Matériels et outillages industriels | 5 ans |
|---------------------------------------|-------|

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Désignation	VALEUR NETTE	Taux d'amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
- Frais de prospection		3.00
- Frais de publicité		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		

TOTAL DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

FONDS COMMERCIAL

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

ATABLE - SARL A TABLE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
-------------	---------	-----------	--------------------	--------------

TOTAL DU FONDS COMMERCIAL

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
(Partiel)

ATABLE - SARL A TABLEMontant des
sûretés

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

TOTAL

N° de Dossier : ATABLE

En Euro

EXP

EURL FLOGETRIS CONSEIL

SARL A TABLE

6,Rue Lucien Gueirard

83110 SANARY-SUR-MER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Compte Certifié Conforme

Gérante

Formulaire millésime 2026



SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	85331453200013			

Exercice ouvert le	01/01/25	et clos le	31/12/25	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL A TABLE 6,Rue Lucien Gueirard 83110 SANARY-SUR-MER	
SIRET 8 5 3 3 1 4 5 3 2 0 0 0 1 3	Mél :
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées Restauration traditionnelle	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	3 426
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	
Autres dispositifs	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	France ruralités revitalisation FRR, art. 44 <i>quindecies A</i>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
--	---	--

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)			
Base d'imposition :	Chiffre d'affaires :	Taux d'imposition :	

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)			
Base d'imposition :	Taux d'imposition :		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
EURL FLOGETRIS CONSEIL	

Tél :	
Examen de conformité fiscale (ECF)	Identité du déclarant :
	Date : 16/02/25 Lieu : SANARY
	Qualité et nom du signataire : GERANTE GONCALVES ANA
	Signature :

CABINET JURISTE
EURL FLOGETRIS CONSEIL
Les Jardins de l'Expertise - Bât. A
211 Av. du 2^{ème} mars 1954 - 83110 SANARY-SUR-MER
Tél : 04 42 22 0010 - 16 43
SIRET : 832 442 222 00010 - APE : 6920Z

AG

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2026 INACOMPTA

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)				
H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
GOMES GONCALVES ANA Les Lentisques LOT 13 bat 126 83110 SANARY-SUR-MER Gérantc			2025	18 000					
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
					0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		SARL A TABLE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		6,Rue Lucien Gueirard		83110 SANARY-SUR-MER		
SIRET		8 5 3 3 1 4 5 3 2 0 0 0 1 3				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 5		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	86 250	012	86 250	
	{ Autres *	014	5 000	016	5 000	
	Immobilisations corporelles *	028	24 432	030	787	
	Immobilisations financières* (1)	040	215	042	215	
	Total I (5)	044	115 897	048	87 252	
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060	4 339	062	4 339
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
		Créances { Clients et comptes rattachés *	068		070	
		(2) { Autres* (3)	072	742	074	742
Charges constatées d'avance*		092		094		
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	24 316	086	24 316	
Total II		096	29 397	098	29 397	
Total général (I + II)		110	145 293	112	116 649	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	200			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	80 999			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	-4 240			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	78 960			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	7 574			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 120			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 414)	172	3 883			
	Comptes courants d'associés	173	25 111			
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	37 689			
Total général (I + II + III)		180		116 649		
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A TABLENéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le							
						3	1	1	2	2	0	2	5
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214							
		services *		217		218						166 614	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222							
	Production immobilisée*					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230						201	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232						166 815	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234						46 995	
	Variation de stocks (marchandises)*					236						-42	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238						1 189	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240							
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : 3 144 - immobilier :)				242						41 837	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)		243		862						3 457	
	Rémunérations du personnel*					250						59 344	
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant)		380		10 578						17 251	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255								957	
	Dotations aux dépréciations					256							
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259										
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			310								
Total des charges d'exploitation (II)						264						170 988	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270						-4 173	
Produits financiers (III)		280		101		294						168	
Charges financières (V)													
Produits exceptionnels (IV)						290							
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300							
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348											
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306							
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310						-4 240	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		314						4 240	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		814							
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318									
	Provisions non déductibles*			322									
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999									
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997							
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987							342
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)		181		JEI (44. sexies A)	989								
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138								
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344								
ZFANG (44 quaterdecies)		345											
BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
Créance due au titre du report en arrière du déficit				346								350	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648										
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641										
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352						3 426	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356									
	Déficits antérieurs reportables : *											360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370						3 426	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL A TABLE						Néant ☐ *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	86 250	402		404		406	86 250				
	Autres	410	5 000	412		414		416	5 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	22 882	442		444		446	22 882				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	1 550	452		454		456	1 550				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	15	482		484		486	15				
TOTAL		490	115 697	492		494		496	115 697				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	5 000	502		504		506	5 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	21 552	532	647	534		536	22 199				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 136	542	310	544		546	1 446				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	27 688	572	957	574		576	28 644				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL				596		585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A TABLE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agences amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	3 426
Total des déficits restant à reporter		870	3 426

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	2 236	381	2 236
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée				374	17 089
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	7 637
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social				690	10 517
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social				691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)				692	
Revenu brut social (si le montant est positif)				693	28 517

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SARL A TABLE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	166 614
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	166 614
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	42
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	43
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	55 111
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	18 052
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	73 163
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 93 494
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	93 494
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	016
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".